

Il faut rappeler aux nations croissantes qu'il n'y a point d'arbres dans la nature qui, placé dans les meilleures conditions de lumière, de sol et de terrain, puisse grandir et s'élargir indéfiniment. Paul Valéry

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR



*Le système de gestion de la connaissance :
une nouvelle approche à considérer*

Déposé à

**La Commission d'étude
sur la gestion de la forêt publique québécoise**

Mai 2004

*Vous devez respecter la sagesse, la connaissance
et non pas un objet tel qu'une pierre ou un arbre. Bouddha*

Mandat du FRF-02

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean (FRF-02) est un organisme à but non lucratif issu d’une entente spécifique régionale afin de développer et d’améliorer les connaissances sur la forêt boréale et son écologie. La mission du FRF-02 est de :

- Regrouper les personnes intéressées à développer, renforcer et stimuler la recherche reliée à la forêt du Saguenay – Lac-Saint-Jean et à ses produits;
- Mettre en place, en collaboration avec les utilisateurs de la forêt, des mécanismes adéquats pour la détermination des besoins prioritaires de recherche sur les forêts du Saguenay – Lac-Saint-Jean et leurs produits;
- Créer et gérer un fonds régional aux fins de financer la recherche forestière;
- Favoriser le maillage entre les utilisateurs de la forêt et les chercheurs scientifiques;
- Favoriser le développement et le transfert de nouvelles connaissances relativement à l’aménagement des forêts du Saguenay – Lac-Saint-Jean et à leurs produits;
- Encourager les partenariats entre les gouvernements, les utilisateurs de la forêt et les institutions d’enseignement et de recherche;
- Encourager et promouvoir auprès d’organismes publics, parapublics ou privés, des participations, contributions, souscriptions ou autres formes de subventions et de les administrer afin d’améliorer le financement de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Représentativité

Membres du conseil d’administration :

Conférence régionale des élus –région 02
Bowater

Abitibi-Consolidated du Canada

MRC du Domaine-du-Roy

MRC Le-Fjord-du-Saguenay

Ministère des Finances, de l’Économie
et de la Recherche

Ministère des Régions

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des parcs (MRNFP)

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs

Société de la Faune et des Parcs du Québec

Syndicat des producteurs de bois

M. Réjean Bergeron, président

M. Jacques Bélanger, vice-président

M. Serge Gosselin

M. Denis Taillon, trésorier

M. Bertrand Couture

M. Claude Phaneuf

M. Gilbert Claveau

M. Gérard Poulin

M. François Provost

M. Louis Villemure

M. Daniel Fillion

Madame Ursula Larouche, biologiste

Directrice générale

Note : Les représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs se sont abstenus de participer à l’élaboration du présent mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

Mandat du FRF-02	2
Représentativité.....	2
Préambule	4
Chapitre 1 La recherche et le transfert des connaissances, des lacunes dans les régions — ressources	6
Chapitre 2 Combler les besoins de recherche spécifique aux régions ressources Mécanisme d'identification des besoins de recherche, de sélection et de financement des projets de recherche par le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean.....	8 10
Chapitre 3 Associer les utilisateurs aux projets de recherche.....	11
Chapitre 4 L'aménagement durable de la forêt et l'intégration des connaissances....	14
Chapitre 5 La recherche en région : un levier pour le développement régional.....	16
Chapitre 6 Le développement des connaissances et le transfert, une responsabilité à régionaliser.....	19
Nos recommandations :.....	19

Préambule

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean est très heureux de contribuer aux travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. À ce titre, nous reconnaissons toute la légitimité qui vous a été conférée et dans ce sens, nous attendons du gouvernement en place, et de ceux qui suivront, que soient mises en œuvre les recommandations que vous lui ferez.

À l'égard de la présente consultation, nous avons ciblé nos interventions dans les domaines de la connaissance et de la performance du système de gestion de la connaissance dans le but de contribuer au développement durable du régime forestier pour le Québec et ses régions. Nous vous invitons à prendre connaissance des deux mémoires que nous avons produits au cours de la dernière année. Le premier étant « Pour une répartition de la recherche forestière plus équitable » déposé à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources (des aspects économiques précis y sont colligés) ; et le second portant sur les mémoires présentant nos recommandations sur les objectifs de protection et de mise en valeur et notre avis concernant l'état des connaissances en regard des propositions faites par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Ces deux mémoires ont été déposés à la commission et sont également disponibles sur notre site WEB : www.foretboreale.com/communications.php

Nous avons constaté que lorsque nous analysons l'ensemble du débat entourant la forêt, l'origine de ce débat « public » interpelle la connaissance et la circulation de cette connaissance.

Rappelons qu'au cours des années 1990, le Québec a perdu deux liens très importants de transfert de la connaissance à la population : 1) la revue Forêt Conservation et 2) le réseau des Centres éducatifs forestiers dans l'ensemble des régions du Québec. C'est à cette même époque que nous avons vu naître des questionnements sur l'état de la forêt et les demandes répétées des régions et de la population pour avoir des voies de consultation. Est-ce une pure coïncidence?

À cette même époque, le ministère créait des Groupes d'action pour identifier les besoins de recherche forestière au Québec, mais les résultats escomptés n'ont pas été atteints et ils ont été abolis en 2001. Depuis, et presque simultanément, des tables de concertation régionales consacrées à la recherche, mais surtout au transfert de la connaissance, ont été mises sur pied par les utilisateurs. Signe qu'il est nécessaire de reconnaître les besoins de recherche et le développement d'outils de transfert en région.

Il est important de rappeler qu'il y a très peu de diffusion et de vulgarisation des résultats des recherches menées dans nos forêts auprès de la population. La méconnaissance des citoyens à l'égard des enjeux forestiers et des collectivités forestières créent une scission entre les villes centres et les régions. Il appartient au gouvernement du Québec, de diffuser auprès des citoyens, une information juste et réelle des enjeux de la forêt pour les régions, de la valeur environnementale du bois comparé à l'acier, au béton, aux plastiques et autres matériaux non renouvelables.

Dans un souci de rendre plus performant le système de gestion de la connaissance au bénéfice de ceux qui ont la responsabilité d'appliquer une gestion intégrée des ressources, c'est-à-dire les intervenants dans les régions, le présent mémoire a pour objectif de vous présenter des arguments en faveur d'une régionalisation des mécanismes liés à l'octroi et la réalisation de la recherche forestière.

Chapitre 1 La recherche et le transfert des connaissances, des lacunes dans les régions — ressources

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean existe depuis seulement trois années (2001). Il est le fruit d'une longue réflexion des utilisateurs de la forêt de la région. Réflexion suscitée à la suite du constat que peu de recherches ont été effectuées en forêt boréale par la Direction de la recherche du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et par les chercheurs des universités localisés dans les grands centres. Les demandes des utilisateurs régionaux ont sans cesse été réitérées au cours des années afin que les projets de recherche s'y déroulant, répondent davantage aux besoins de recherche exprimés par les utilisateurs. Avant la création du Fonds de la recherche forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean, les montants annuels accordés pour la recherche aux chercheurs universitaires dans la région, ne dépassaient pas la somme de 100 000 \$ et il ne nous a pas été possible d'obtenir des résultats de recherche probants sur l'écologie de la pessière noire réalisée par les chercheurs du MRNFP. Pourtant, la région verse depuis nombre d'années plusieurs millions de dollars annuellement en redevances forestières et au Fonds forestier. De ces montants, une partie importante est allouée à la recherche.

Des groupes d'action ont existé entre 1996 et 2001 à travers le Québec permettant ainsi aux régions d'exprimer leurs besoins de recherche. Ils étaient sous la gouverne de la Direction de la recherche forestière. Ils permettaient également aux différentes instances de recherche au Québec (DRF, FERIC, Forintek, SCF) de prioriser les besoins avec les utilisateurs. Le ministère a aboli les groupes d'action en 2001 et ils n'ont pas été remplacés.

Par ailleurs, il existe un Conseil de la recherche forestière du Québec (CRFQ). Ce dernier n'a pas de représentants mandatés par les régions au sein de ses deux comités décisionnels et les avis que cet organisme a exprimés sur la recherche en région ne reflètent aucunement l'opinion des utilisateurs et des intervenants régionaux oeuvrant en forêt. Le CRFQ ne peut prétendre parler au nom des régions.

Donc, à peu de choses près, les régions ne sont pas considérées dans les mécanismes de financement de la recherche forestière au Québec.

Chapitre 2 Comblent les besoins de recherche spécifique aux régions ressources

Pour des raisons historiques, les pôles de recherche se sont développés dans les centres urbains, malgré le fait que la forêt soit en région. Le Service canadien des forêts, la Direction de la recherche forestière du MRNFP, le département de foresterie de l'Université Laval, le Conseil de la recherche forestière, Forintek, sont tous localisés à Québec, tandis que FÉRIC et Paprican sont basés à Montréal. La Direction de la recherche forestière du MRNFP regroupe 35 chercheurs et 105 assistants de recherche¹.

La forêt boréale, au Québec, couvre quatre régions administratives soit le Saguenay – Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord du Québec. Des centres de recherche se sont développés depuis quelques années, par l'entremise de l'Université du Québec tels que : Le Centre intégré en pâtes et papiers à Trois-Rivières, le Consortium de recherche sur la forêt boréale à Chicoutimi, la Chaire en foresterie à Rimouski et la Chaire industrielle en aménagement forestier durable en Abitibi-Témiscamingue et la Chaire Forêt-Faune de la Côte-Nord, nouvellement constituée par l'Université Laval. Cependant, le nombre de chercheurs de ces régions est plutôt limité.

Ces régions sont sous-utilisées pour des fins de recherche sur la forêt. Elles doivent être plus que des sites de dispositifs de recherche régionaux pour les chercheurs oeuvrant dans les villes centres. Le Conseil de la science et des technologies affirme que les universités et les laboratoires de recherche du gouvernement contribuent directement à la capacité d'innover des entreprises ainsi qu'à leur croissance². *Par la proximité qu'ils assurent entre les chercheurs et les utilisateurs, ces centres de recherche facilitent les relations et la collaboration entre chercheurs et utilisateurs. Ils assurent ainsi une application maximale des connaissances acquises par la recherche. La masse de chercheurs permet la création de réseaux de recherche tenant compte des besoins de recherche des utilisateurs.* Cette proximité est de plus en plus nécessaire chez nous pour favoriser le développement et l'utilisation adéquate de nos ressources naturelles.

¹ Conseil de la recherche forestière 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. Sainte-Foy. 56 pages.

² Conseil de la science et des technologies. 2001. Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes. Sainte-Foy. Québec. 263 pages.

De plus, en 2001, le Conseil de la recherche forestière constatait que : « *Le secteur privé participe peu au financement des activités de recherche en milieu universitaire. Toutefois, il existe des variations importantes d'un établissement à l'autre. Les activités de recherche se déroulant dans les constituantes de l'Université du Québec situées dans des régions ressources sont davantage financées par le secteur privé que les universités situées dans les grands centres urbains. Toutefois, ces dernières reçoivent un financement plus grand de la part des organismes subventionnaires* »³.

Qu'est-ce qui limite la recherche dans les régions ressources dans l'accès aux fonds publics, auxquels pourtant, ces mêmes régions contribuent largement?

La recherche en région doit être encouragée, car elle favorise la diversification des produits issus de la forêt et permet aux communautés de s'adapter tant d'un point de vue social, qu'économique, aux nouvelles exigences que suscite le développement durable.

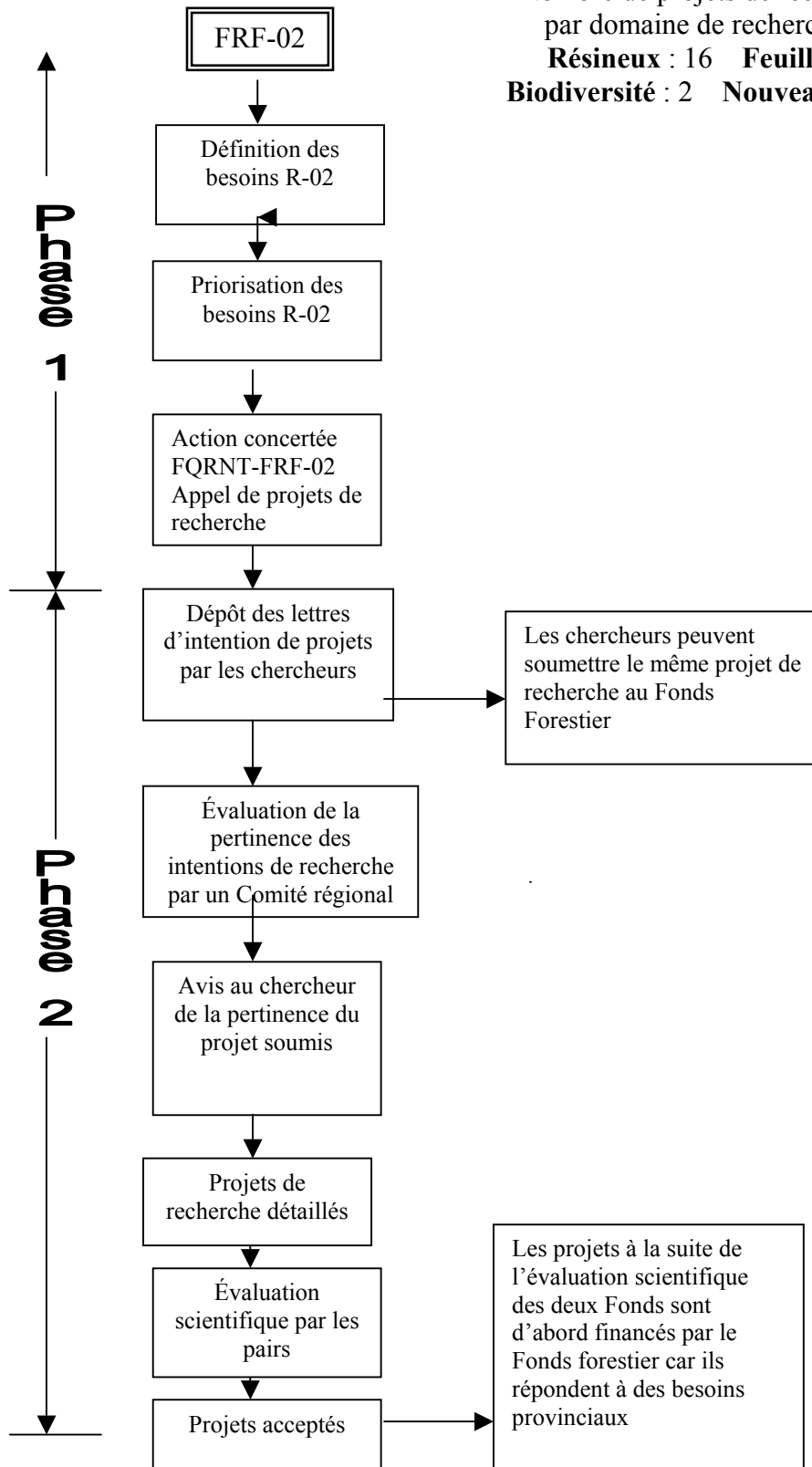
Le Québec doit reconnaître toute la place de ces pôles de recherche régionaux et encourager leur expansion en reconnaissant l'apport en connaissances que ces centres de recherche représentent pour l'innovation et le développement des régions ressources.

³ Conseil de la recherche forestière du Québec, 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois.

Mécanisme d'identification des besoins de recherche, de sélection et de financement des projets de recherche par

le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Nombre de projets de recherche financés
par domaine de recherche 2001 à 2006
Résineux : 16 Feuillus et mixtes : 1
Biodiversité : 2 Nouveaux produits : 7



Chapitre 3 Associer les utilisateurs aux projets de recherche

Le Conseil de la recherche forestière reconnaît les faits suivants : « *les mécanismes de concertation sur l'orientation de recherche et de développement vers les besoins des utilisateurs réunissent de nombreux représentants des organismes de recherche et développement, de l'industrie forestière et du ministère des Ressources naturelles. Toutefois, on retrouve peu de représentants des autres secteurs d'intérêt dans ces initiatives (intervenants du milieu faunique, intervenants des milieux environnementaux, intervenants du secteur municipal, etc.) À cet égard, les initiatives régionales réunissent une plus grande diversité d'intervenants que les initiatives provinciales* »

Il souligne également que « *L'interaction des secteurs privé, public et académique permet de réunir des intervenants présentant des forces et des intérêts variés et complémentaires. Le secteur académique possède le personnel scientifique et dispose d'une structure de financement propre via les organismes subventionnaires qui lui permettent d'entreprendre des projets d'envergure ayant des problématiques fondamentales. Le secteur public dispose de ressources importantes, d'une vision à long terme et d'un mandat d'intérêt général qui lui permet d'aborder des questions qui ne présentent pas d'intérêt économique à court terme pour le secteur privé. Finalement, le secteur privé est l'élément dans le processus d'innovation qui peut transformer les connaissances scientifiques en richesse économique.* »⁴

Un document préparé en 1997 énonçait des propos encore d'actualité : « *Tous les détenteurs de CAAF, les gestionnaires et les chercheurs oeuvrant dans la région partagent le même désir d'aménager la forêt de façon durable afin que les générations qui nous suivront puissent compter sur un niveau de vie au moins comparable au nôtre. Cette volonté, ajoutée au désir commun de prise en charge du développement de la région, caractérise les actions de nos forestiers. Cette collaboration s'est manifestée par la création de différents comités conjoints (MRN, industrie, UQAC, autres utilisateurs),*

⁴ Conseil de la recherche forestière du Québec, 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois.

*qui ont permis des réalisations appréciables, dont les développements récents associés à l'inventaire forestier, au suivi forestier ou à la forêt mixte.*⁵

Dès 1991, et bien avant les discussions actuelles associées au partenariat, les aménagistes forestiers de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont reconnu l'importance de la recherche comme outil de base à l'aménagement forestier. Conscients que leurs activités s'effectuent dans une forêt encore peu connue, et qu'ils partagent des problèmes similaires, ils se sont concertés pour définir les besoins et priorités de recherche ».

C'est à cette époque qu'ils créèrent le Consortium de la recherche sur la forêt boréale de L'UQAC. Un organisme de recherche capable de mieux répondre à leurs besoins spécifiques à l'égard de la forêt d'épinette noire. Depuis que le Fonds de la recherche forestière a été mis sur pied, les chercheurs de ce centre de recherche spécialisé sur l'écologie de la forêt boréale se sont qualifiés à plusieurs reprises dans les mécanismes indépendants d'évaluation de la pertinence et d'évaluation scientifique. Cette ultime étape d'évaluation est pratiquée par des pairs de niveau international.

Depuis les trois dernières années, les utilisateurs ont activement participé aux travaux du Fonds de la recherche forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean, que ce soit dans le cadre des forums d'identification des besoins de recherche, de comité d'évaluation de la pertinence des projets de recherche, à titre de partenaire des projets de recherche ou d'un des colloques de transfert de connaissances. Ils identifient déjà les effets de levier que le Fonds de la Recherche forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean leur apporte.

D'un point de vue économique, le Fonds de la recherche forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean est encore trop jeune pour nous permettre de traduire les résultats des recherches en dollars équivalents. Cependant, une analyse des impacts du FRF-02 est en cours. Cette analyse a été confiée à un économiste réputé pour sa capacité à évaluer les impacts sociaux et économiques de grands projets dans la région. Les résultats de cette

⁵ Contribution des utilisateurs à l'effort de recherche forestière au Québec : Le point de vue de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Octobre 1997 17 pages.

analyse seront disponibles cet automne. Nous les ferons parvenir à la Commission dès qu'ils seront disponibles.

Chapitre 4 L'aménagement durable de la forêt et l'intégration des connaissances.

La recherche forestière est l'outil à la base d'une meilleure connaissance des ressources et à leur sain aménagement. Afin d'atteindre les objectifs de rendement soutenu, de maintien de la biodiversité des écosystèmes, les stratégies d'aménagement des plans généraux d'aménagement forestier doivent être soutenues par les meilleures connaissances. Toutefois, si nous devons soutenir le développement de la connaissance de la ressource forestière, le transfert continu auprès des utilisateurs est une condition *sine qua non* de la mise en application des résultats. Cette partie doit être également considérée aux programmes de recherche.

Les utilisateurs, tel que nous l'entendons, proviennent tant des milieux industriels que des secteurs de protection et de mise en valeur de la faune. La concertation entre eux nous permet de soutenir et de développer une recherche scientifique répondant aux besoins et à la prospérité de l'ensemble des utilisateurs et des communautés. Des relations étroites entre les chercheurs et les praticiens offrent également une occasion de recherche pertinente et une application rapide des résultats. Il faut donc faciliter le transfert des résultats auprès d'utilisateurs et l'intégration rapide dans les systèmes de gestion.

Exemple d'une décision appuyée par des connaissances insuffisantes :

L'identification de la limite nordique

L'un des exemples récents pour illustrer l'importance de la connaissance dans la prise de décision est l'identification de la limite nordique de la forêt boréale commerciale. Les avis scientifiques et les Groupes de protection de l'environnement interpellent le gouvernement du Québec sur le manque de connaissances pour statuer sur la localisation de la limite nordique.

Ainsi, à plusieurs reprises, les interlocuteurs de la consultation convergeaient : Il y a un manque de connaissances, tant sur le plan forestier qu'économique; il faut poursuivre les travaux de recherche et acquérir de nouvelles connaissances sur la pessière à mousses.

Concernant la position face à la nouvelle délimitation des unités d'aménagement, la plupart, surtout les acteurs de la forêt et de l'environnement, affirmaient que la décision était trop rapide, car ils manquaient de connaissances.

Le secteur forestier a fait les commentaires suivants : d'abord, les recommandations du Consortium de recherche sur la forêt boréale n'ont pas été retenues. (Centre de recherche spécialisé sur la forêt boréale du Québec) ; il manque des analyses pour appuyer scientifiquement la limite proposée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le secteur de l'environnement quant à lui reconnaît le manque d'études et d'analyses dans ces zones nordiques. Le secteur faunique s'entend sur le fait qu'il faut des études supplémentaires pour s'assurer du respect des habitats fauniques et floristiques et des ravages de caribous forestiers.

Le manque de connaissances dans le dossier de la délimitation de la limite nordique est probablement ce qui transpire le plus dans le résultat de la consultation que le Ministère a réalisée. Est-il à l'écoute des utilisateurs de la région et des scientifiques qui connaissent la forêt boréale? La consultation sur la délimitation de la limite nordique démontre qu'il y a place à une grande amélioration pour développer et soutenir la recherche spécifique répondant à des enjeux régionaux et assurer la diffusion des résultats au sein même du ministère et auprès de la population.⁶

⁶ Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Secteurs des forêts et de Forêt Québec. Septembre 2002. Code de diffusion 2002-3103. ISBN : 2-550-39926-9

Chapitre 5 La recherche en région : un levier pour le développement régional

Lorsque le chercheur s'installe en région pour travailler dans un centre de recherche, il y demeure avec ses connaissances et son expertise. Par sa proximité, il est accessible aux utilisateurs et il peut raffiner son travail de recherche selon les problématiques réelles vécues par les utilisateurs.

Nous mesurons de plus en plus les raisons invoquées par les forestiers régionaux par le passé. Il y a quelques années, les intervenants intéressés par la forêt au Saguenay – Lac Saint-Jean décident de créer un Fonds de recherche régional sur la forêt boréale (FRF-02) dont les objectifs sont les suivants : assurer le financement de projets de recherche répondant à des enjeux et des problématiques identifiées par ceux qui connaissent notre forêt boréale, soit les utilisateurs et s'assurer que les recherches se déroulent sur notre territoire.

L'analyse économique en cours démontre que les impacts économiques du FRF-02 sont déjà considérables. Nous savons que 576 emplois directs ont été créés par ces investissements, dont la majorité dans la région. (Sous l'angle de la création d'emplois à temps complet et sur une base annuelle, le nombre d'emplois est de 138 pour l'ensemble du Québec, soit 112 ici et 26 ailleurs au Québec). Ces emplois sont occupés par des chercheurs, des professionnels de recherche et des étudiants universitaires et le traitement est basé sur un salaire moyen annuel de 35 000 \$.

Outre l'importance pour les emplois dans la région de faire la gestion de son propre fonds de recherche, celle-ci est essentielle pour soutenir un développement économique qui doit désormais correspondre aux valeurs du développement durable de notre société. Elle nous permet de diversifier et d'innover dans l'utilisation des ressources de notre forêt. C'est pour cette raison que la gestion de la recherche doit être décentralisée.

Grâce à la recherche, nous pouvons adapter nos pratiques forestières et améliorer nos techniques sylvicoles, ainsi elle nous permet de mieux protéger les sols afin d'assurer le renouvellement des arbres et nous apprend à marier les coupes et le maintien de la

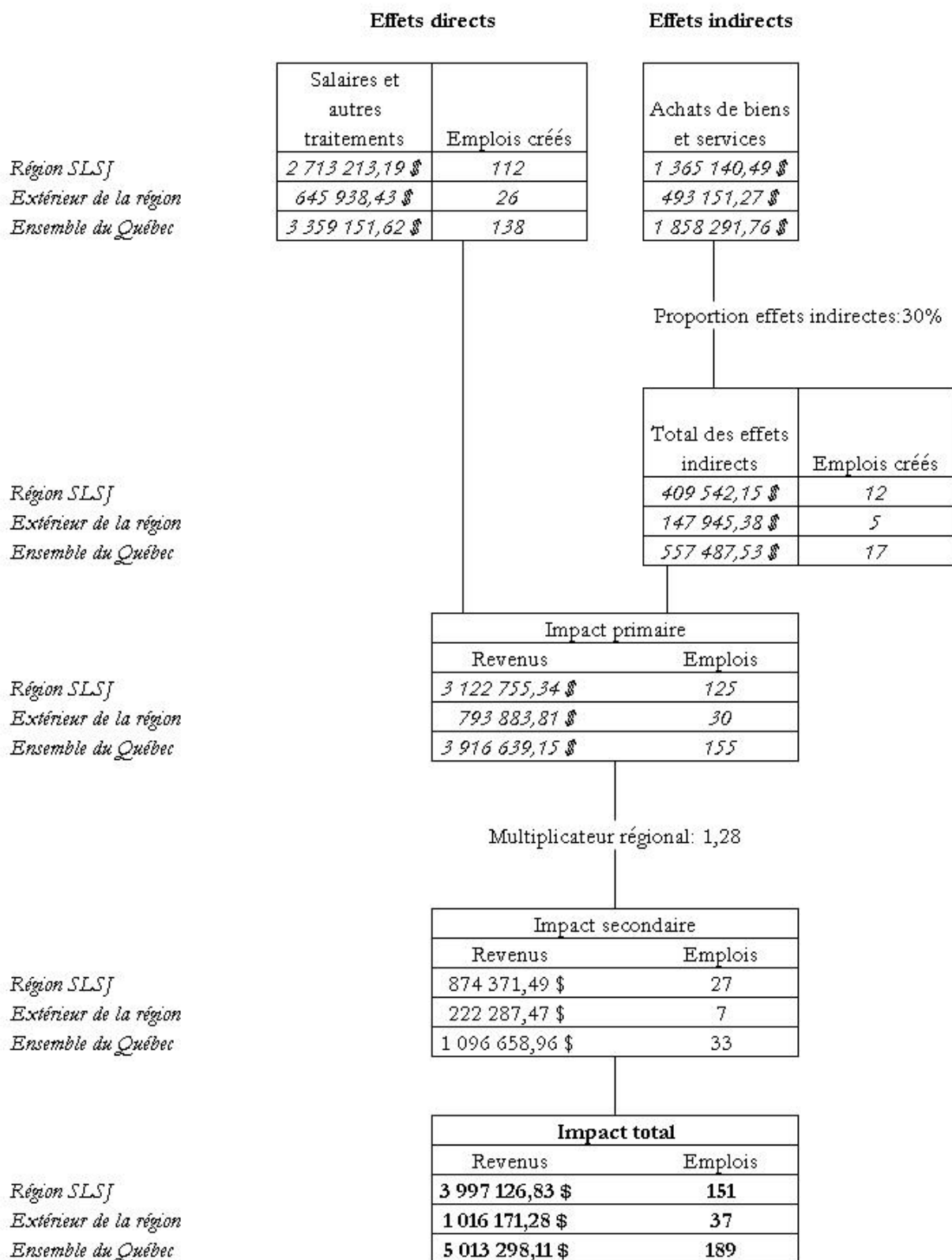
diversité biologique. La connaissance influence nos exigences, ce qui nous oblige à remettre en question nos pratiques d'aménagement et à améliorer nos approches de gestion de la forêt.

La certification des pratiques forestières est également importante pour les communautés forestières, car elle offre une assurance, pour les populations des communautés forestières, que la ressource est exploitée selon des principes de développement durable répondant à des critères internationaux. Ceci confère ainsi une garantie sur la durabilité de l'approvisionnement et le maintien de l'intégrité des écosystèmes assurant une autre sécurité sur le plan du développement social des communautés. La recherche et l'innovation constituent une exigence incontournable des systèmes de certification et cette certification est possible grâce à un accroissement de la connaissance de notre forêt.

Le bien-être social, spirituel, culturel et environnemental des divers groupes au sein de la société québécoise peut se manifester plus concrètement dans les communautés forestières en leur donnant le rôle et les leviers qui leur appartiennent sur les ressources naturelles. D'abord en leur donnant les ressources financières nécessaires, issues de la forêt, pour la recherche et le développement de produits forestiers correspondant à leur identité et aux besoins futurs.

Nous vous invitons à prendre connaissance du cahier des 26 projets de recherche en annexe du présent mémoire. Pour chaque projet de recherche, vous y trouverez la problématique correspondante et les objectifs visés.

Schémas des retombées économiques en région du Fonds de la recherche forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean



Chapitre 6 Le développement des connaissances et le transfert, une responsabilité à régionaliser

Au Québec, la structure de recherche actuelle est organisée selon un modèle de recherche institutionnelle classique. Ce modèle, caractérisé par une masse critique centralisée et une approche qui tend à favoriser les activités de recherche dans les domaines généraux, a souvent négligé les objets d'étude à l'échelle du terrain, comme l'écologie des peuplements et l'amélioration de leur productivité, dans certains domaines forestiers.

Ce sont les intervenants de la région qui sont à même de cerner les enjeux de leur développement. Ce sont les régions qui sont les mieux placées pour développer des techniques novatrices qui permettent de réduire les coûts de production, d'ajouter de la valeur et d'atténuer les répercussions environnementales. Ce sont elles qui peuvent développer, avec les chercheurs, de nouveaux produits et de nouveaux procédés de transformation pour les essences forestières et développer des technologies qui tiennent compte des propriétés qui varient en fonction des fibres issues de la forêt.

C'est dans cet esprit que nous croyons que nous devons disposer du financement pour mettre en place les mécanismes de recherche qui nous conviennent.

Nos recommandations :

- 1- Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'efficacité de la recherche régionalisée basée sur le rapprochement chercheur utilisateur et les besoins de recherche spécifique de chaque région.
- 2- Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'efficacité du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean pour répondre à des besoins spécifiques à l'aménagement durable de la forêt boréale et comme un outil de développement pour la région et renouvelle ses engagements à l'égard de son financement.